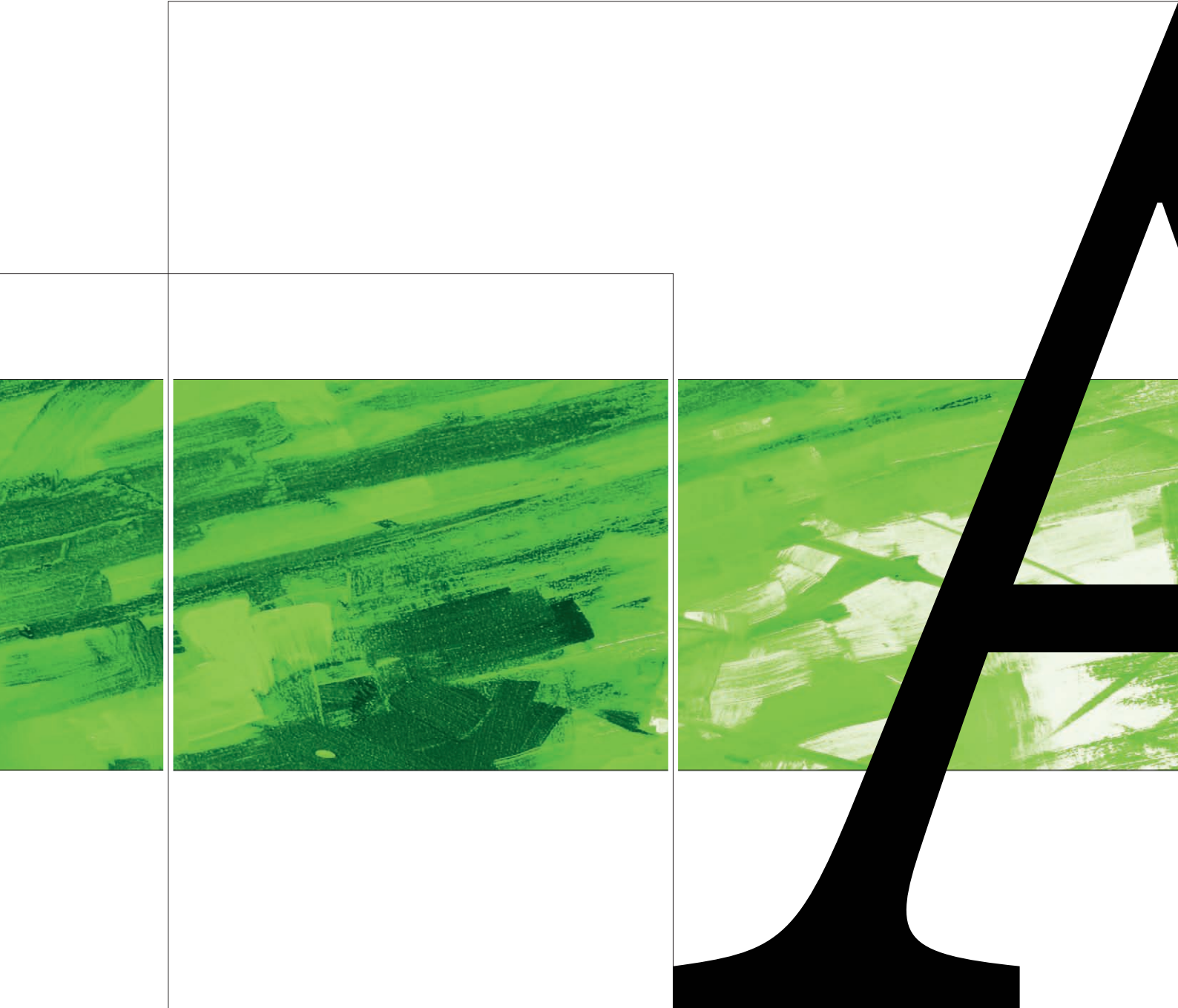


# BILAN DE COMPÉTENCES

PROJET PROFESSIONNEL - GESTION DE CARRIÈRE



# BILAN DE COMPÉTENCES

## PROJET PROFESSIONNEL - GESTION DE CARRIÈRE

**Le bilan de compétences est un point d'étape dans une carrière professionnelle. Il permet de faire la synthèse des acquis, de recentrer les motivations et de positionner un projet professionnel.**

**Le consultant intervient comme une ressource auprès du bénéficiaire du bilan, pour l'aider à analyser ses compétences, cerner son potentiel et ses motivations, et construire son projet.**

## Notre méthodologie

### 1 Engagement dans la procédure de bilan :

- Spécification du contexte et des enjeux.
- Clarification des rôles et règles du jeu.
- Personnalisation de la démarche.

### 2 Analyse du parcours personnel et professionnel du candidat, et mise en valeur des compétences. Cette démarche d'auto-analyse se fait à travers un échange avec le consultant.

### 3 Identification des atouts et des points de progrès par l'utilisation d'outils d'évaluation : tests de potentiel, inventaires de personnalité et outils de développement personnel (en particulier en MBTI : Indicateur Typologique de Myers-Briggs) .

### 4 Détermination des pistes d'investigation à partir de l'inventaire des intérêts professionnels et des motivations du bénéficiaire. Identification des sources d'information externes relatives aux cibles prédéfinies.

### 5 Élaboration du projet professionnel et validation de ce projet en cohérence avec le potentiel et le profil de personnalité. Confrontation de ce projet avec les opportunités offertes au sein de l'entreprise ou à l'extérieur.

## Les modalités de réalisation

- Le bilan de compétences est une démarche individuelle, personnalisée et basée sur une implication personnelle forte.
- Le processus comprend des séquences de face-à-face avec le consultant en alternance avec des temps de réflexion personnelle.
- Un document est remis au bénéficiaire en début de bilan. Il propose un schéma de progression du bilan et comprend l'ensemble des outils d'auto-analyse utilisés aux différentes étapes de la démarche.
- Un rapport de synthèse est rédigé par le consultant en fin de bilan et validé par le bénéficiaire.
- Le temps passé avec le Consultant est de 5 demi-journées.
- Le bilan de compétences peut être imputé sur le budget Formation de l'entreprise.